

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2013.

ÉTAIENT PRÉSENTS : G. BERNARD - P. LUMMAUX - J.P MAURA D. BERLAND Adjoint - Mmes C. LAGARDE - L. DUPUCH – E. BAYLE – M. B CRAPON - Mme. PETIT – L. BARIBAUD - F. FERRAND -

ABSENTS : J.P MARTIN – M. F. FAUX - F GLEYZE – H. PICHARDIE - J. TATARA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : F. FERRAND.

ORDRE DU JOUR

Projet d'implantation de l'usine FALIERES NUTRITION sur le site de la gare de Captieux :

Georges BERNARD présente le projet d'installation de l'entreprise FALIERES sur le site de la gare de Captieux. L'esquisse prévoit un bâtiment de 2969 mètres carrés en plus de l'existant.

Jean-Philippe MAURA précise que l'esquisse n'est pas mise en évidence sur le plan, il est donc difficile de se faire une idée réelle de ce que va donner le bâtiment.

Bruno CRAPON dit que le projet n'est pas définitif, il s'agit que d'une esquisse.

Georges BERNARD rappelle que si l'on s'engage à vendre le site de la gare, on n'est plus maître de la situation. Il indique que dans le paysage voisin les artisans n'ont pas construit des bâtiments d'une excellente identité visuelle. Dans un avenir proche, pour l'instant il n'y a pas d'autre perspective pour ce bâtiment, le seul changement à envisager serait la circulation des poids lourds.

Françoise FERRAND demande si l'on ne peut pas se servir de la voie aire bus comme déviation. Georges BERNARD rappelle qu'il s'agit d'une voie privée qui ne présente pas vraiment d'intérêt dans cette situation.

Jean-Philippe MAURA dit qu'il n'est pas d'accord avec l'implantation de ce projet sur le site de la gare, il pense qu'il y avait d'autres endroits à proposer.

Patrick LUMMAUX dit qu'il y a 10 ans on nous a proposé 16 millions de centimes, aujourd'hui on nous en propose 265000.00 €

Liliane BARIBAUD dit que c'est un choix raisonnable qu'engage le conseil municipal, mais elle trouve dommage que ce bâtiment devienne industriel.

Georges BERNARD rappelle que l'entreprise FALIERES sera attentive à communiquer sur ce projet et la valorisation du site.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

DÉCIDE :

- De CONSTATER la non affectation de l'ancienne gare,
- D'ACCEPTER de vendre ce bien au prix de 266 500€,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- De PRÉCISER que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur,

De PRÉCISER que la limite Ouest de la parcelle vendue devra préserver une largeur suffisante pour l'implantation d'une voie de circulation comprenant une bande piétonne soit d'environ 15 mètres, mais dont la création n'est pas envisagée aujourd'hui

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 01



Renouvellement contrat d'assurances CNP incapacité de travail du personnel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- Des souscrire au contrat assurance du personnel par C.N.P Assurances pour une durée d'une année,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Décisions modificatives

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 215 achat de matériel		1000.00 €
TOTAL D 21		1000.00 €
D 2313 ARE réfection des arènes	1000.00 €	
TOTAL D 23	1000.00 €	

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6184 versement orga. formation	3000.00 €	
D 3263 catalogues et imprimés	1000.00 €	
D 628 Concours divers	1000.00 €	
TOTAL D011	5000.00 €	
D 673 Titres annulés		5000.00 €
TOTAL 063		5000.00 €

INFORMATIONS DIVERSES

EPHAD :

Georges BERNARD précise que le Directeur de l'ADGESSA est venu à Captieux présenter l'esquisse du projet. Les discussions avec les propriétaires voisins ont abouti à des négociations plutôt positives, le seul bémol est la pollution au cuivre d'une partie du terrain, cependant des solutions faciles à réaliser, selon les services de la DREAL laissent penser qu'il n'y a pas d'obstacle véritable à l'implantation de l'EHPAD sur ce site.

Aménagement foncier :

Georges BERNARD précise que la zone d'activité sera validée par l'enquête publique qui démarrera à Captieux le 02 décembre 2013 pour se terminer le 11 janvier 2014. Ce projet sera finalement accepté malgré la fusion des deux CDC.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Service de l'eau et de l'assainissement :

Georges BERNARD fait part au conseil municipal de la demande de disponibilité de Xavier STIEVENARD à compter du 04 novembre 2013.

Georges BERNARD rappelle que l'on travaille actuellement avec les régies de Bazas pour une éventuelle fusion en 2015. Il indique qu'il y a plusieurs solutions pour le remplacement de cet agent, soit un contrat aidé CUI, qui permettrait d'attendre la fusion avec Bazas, soit une proposition d'un prestataire de service qui est auto-entrepreneur et qui a géré une station pendant plusieurs années, nous sommes dans l'attente de propositions financières. Il est également possible de demander à la SAUR de procéder à plusieurs passages moyennant un avenant à la convention actuel.

Bruno CRAPON demande si les missions que devra accomplir la personne éventuellement recrutée nécessitent de l'expérience ou un niveau d'études précis.

Georges BERNARD propose d'organiser une réunion de travail avec la commission du personnel et la commission eau et assainissement, afin de décider comment sera organisé le service. Il précise également que la commune de captieux peut conserver sa régie en l'état et refuser la fusion avec les régies de Bazas, dans l'immédiat tant qu'il n'y a pas d'investissements lourds la régie fonctionne très bien et l'intérêt de négocier cette fusion paraît plutôt raisonnable.

1% paysage et développement : aménagement des circulations douces :

Georges BERNARD rappelle la proposition des honoraires du cabinet ARCADIE soit 7% de la phase esquisse du projet sur l'ensemble de la 1^{ère} tranche.

Le cabinet ARCADIE propose un accompagnement du dossier complet, ainsi que la programmation des travaux et le suivi du chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

